

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 décembre 2020 sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

Présents : Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Christine BLOND, Olivier CROUZET,, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Élisabeth ABART épouse BLAISE, Christelle ROY JAMOT, Christophe RABANY , Élodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE

Excusés : Christophe BRESSON (pouvoir à Jean-Marc FONVERNE)
Chantal PELLETIER (pouvoir à Olivier CROUZET)

Secrétaire de séance : Olivier Crouzet

• ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire soumet le Procès verbal de la séance du 4 septembre à l'approbation du conseil municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

• TRANSFERT DE COMPÉTENCE DU PLU

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Ainsi, il propose que la commune de Lucenay-lès-Aix prenne position pour s'opposer à ce transfert automatique afin de conserver une prise de décision plus proche des citoyens. Il explique que cela permettra de conserver la possibilité de faire évoluer la carte communale en lien avec les besoins communaux. Il explique que normalement la minorité de blocage devrait pouvoir être réunie au sein de la CCSN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'il s'oppose au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

• ADHÉSION AU SERVICE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service santé et sécurité au travail créé par un Centre de gestion.

Monsieur le Maire présente l'adhésion à ce service expliquant que la Mairie a reçu un courrier en octobre 2019 pour une adhésion au premier janvier 2020. Il explique que le mode de contribution basé sur la masse salariale a été supprimé concernant la mission santé et que désormais, la cotisation pour ce service est fixée par agent à 93,58 euros/an/agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à compter du 1er janvier 2020 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé sécurité et inscrit les crédits

correspondant au budget communal.

• ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur le Maire donne la parole à Eric Clavel, délégué au SIVOM.

Monsieur Clavel présente la constitution du groupement d'un groupe de commande. Il précise que l'adhésion est facultative. Il précise que les coûts financiers de cette convention ne sont pas connus.

Monsieur Fonverne émet des réserves. Il considère que le SIVOM est un très bon syndicat. Mais il constate que le SIVOM engage parfois des travaux sans échange préalable avec la commune qui pourtant en assume ensuite les coûts.

Monsieur Clavel explique qu'il s'agit d'une délibération de principe, il faudra ultérieurement confirmer l'adhésion à la convention et choisir ou non de signer les contrats d'entretien. Monsieur Clavel explique que ce groupement de commande ne porte que sur le contrôle et l'entretien de poteaux existant.

Madame Bonniaud demande comment se passe cet entretien actuellement.

Monsieur Clavel dit que pour le moment c'est une entreprise privée qui assure la vérification. Il insiste sur le fait que dans ce projet la commune restera maîtresse de l'implantation des poteaux d'incendie.

Monsieur Fonverne considère que c'est un service qui échappe à la commune. Il explique que chaque fois que l'on transfère des compétences, la commune perd ensuite toute maîtrise mais doit toujours payer. Il affirme rester opposé à un tel transfert.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétence et demande au conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour lequel le syndicat de la Sologne Bourbonnaise sera coordinateur.
- de l'autoriser à signer la convention constitutive de groupement de commandes qui sera, au préalable, présentée lors d'un prochain comité syndical.
- d'autoriser après signature de la convention, le lancement de la consultation et la passation des contrats correspondant ainsi que la signature de toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats.

Il soumet sa proposition au vote du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire par 9 voix Pour, 4 Abstentions et 2 Contre.

• RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Clavel, premier adjoint et représentant de la commune au SIVOM.

Monsieur Clavel présente le rapport annuel du SIVOM. Il explique que sur 2020, les tarifs ont connu une hausse annuelle modérée pour s'établir à 1,45€ Hors Taxe du m³, avec un abonnement de 63,60€ Hors Taxe.

Le SIVOM prélève aussi différentes taxes :

- 0,13 € par m³ qu'il reverse au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier. Cette cotisation permet de mutualiser les risques en cas de sécheresse. Cela permet d'interconnecter les réseaux pour éviter les pénuries en permettant d'alimenter un syndicat en manque d'eau en période de

sécheresse.

- 0,23€ par m³ distribué par le SIVOM sont reversés à l'agence Loire Bretagne.

Au niveau de la qualité de l'eau, de multiples contrôles sont appliqués : au captage, à la station de traitement et au robinet du consommateur. Il est ressort que la qualité de l'eau est honnête.

Il précise que le SIVOM gère un réseau de 1600 km de canalisation dont encore 90 km sont encore en béton ciment. Il rappelle que le SIVOM renouvelle environ 13 km de canalisation chaque année.

Il observe que les principales inquiétudes concernant le SIVOM portent sur les problèmes de sécheresse récurrents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport du SIVOM.

• PROGRAMME D'INSTALLATION DE BORNES ÉLECTRIQUES

Monsieur le Maire présente le projet de délibération concernant l'installation et l'entretien d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables par le SIEEEN. Il explique que pour que la commune de Lucenay-lès-Aix puisse bénéficier d'une installation, il est nécessaire que le conseil municipal transfère la compétence liée au service public d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Il rappelle que le SIEEEN a déjà installé 36 bornes de recharges dans le département et va continuer d'implanter des bornes. Ce transfert de compétence implique la désignation par le conseil municipal de deux délégués au titre de la compétence IRVE. Enfin, il explique qu'une visite du SIEEEN pour l'implantation de borne a déjà eu lieu et qu'il ressort que le site qui semble le plus approprié à ce stade est situé impasse Rochegrosse.

Mme Abart demande s'il s'agit d'une borne double.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agirait d'une borne double de recharge rapide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de transférer la compétence liée au service public d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- de désigner : Eric Clavel et Jean Louis Forest
- d'autoriser le Maire à signer tous actes en ce sens.

• DCE 2020

Monsieur le Maire explique que différents jeux de la cour de l'école et portiques ont été remplacés ou doivent l'être. Par ailleurs, il rappelle que la commune a dû meubler et équiper la nouvelle salle des fêtes (anciens abattoirs).

Il rappelle que le montant 2019 de la DCE s'élevait à 10842 €.

Monsieur le Maire propose donc d'affecter la DCE 2020 dont le montant est identique à celui de 2019 au mobilier urbain (jeux et portiques) et au mobilier intérieur (nouvelle salle des fêtes).

Madame Forest explique que le conseil départemental propose dorénavant de cumuler la DCE de trois années sur une année. Cela permettrait ainsi de disposer par exemple de 30000 euros sur un exercice budgétaire au lieu de 10000 euros par an pendant trois ans. Elle précise que ce sont les communes qui choisissent entre un versement annuel ou un versement triennal. Elle rappelle que précédemment 90% des DCE étaient utilisés pour des travaux de voirie, le conseil départemental souhaite par cette possibilité permettre l'utilisation de la DCE pour l'aménagement du territoire.

Monsieur Fonverne fait remarquer que précédemment le conseil départemental ne donnait que 4000 € + 1000 € à Lucenay, alors que Cossaye et Dornes obtenaient respectivement 8000 €, et 16000 €.

Madame Forest, conseillère départementale, explique que depuis son entrée en fonction en 2015, il y a eu une volonté de mettre en place un principe d'équité basé sur la population des communes et une part fixe minimum. Elle explique que le mécanisme a rapidement trouvé son équilibre et semble convenir à l'ensemble des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition d'affectation de la DCE à l'unanimité.

• ADMISSION EN NON-VALEUR 2020

Monsieur le Maire présente deux créances dont le règlement ne peut être obtenu et propose ainsi au conseil municipal de prononcer leur admission en non-valeur :

- La première est d'un montant de 1236,22 et concerne le budget communal.
- La seconde est d'un montant de 523,11 et concerne le budget d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour une admission en non-valeur de ces créances.

• DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose une décision modificative des dépenses que budget principal de la commune. Il s'agit d'inscrire en atténuation de produits un dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs sur les propriétés non bâties au titre de 2019 d'un montant de 736 € et concernant le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales d'inscrire 5200 € au lieu des 3500 € prévu dans le budget primitif.

Il explique que normalement il devrait s'agir de la dernière année qu'un tel dégrèvement à lieu au regard des bénéficiaires potentiels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative proposée.

• NOUVELLE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT COMMUNE 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager au titre de l'investissement de la commune 2021 l'équivalent du quart des dépenses du budget d'investissement 2020 de la commune dans l'attente de l'adoption du budget principal 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

• NOUVELLE DÉPENSE D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le Maire d'engager au titre de l'investissement d'assainissement 2021 l'équivalent du quart des dépenses du budget d'investissement 2020 de l'assainissement dans l'attente de l'adoption du budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

• QUESTIONS DIVERSES

- VOIRIE :

M. Riche explique qu'il a remarqué des panneaux à terre.

Le Maire précise qu'il faut le signaler, s'il s'agit de voie communale, les services techniques de la mairie interviendront rapidement.

Par ailleurs, il précise qu'il tient à organiser rapidement une commission voirie-urbanisme-

assainissement-cimetière pour finaliser les projets de travaux de voirie.

- CONSEIL D'ÉCOLE :

Mme Bonniaud rappelle qu'à la commission Éducation -Vie scolaire – Petite enfance, il avait été acté par le conseil qu'elle devait siéger.

Monsieur le Maire propose que le conseil valide cette proposition de la commission. Cette proposition ne suscite aucune opposition.

- AVENANT RAM :

Mme Boussard rappelle qu'il va falloir signer un nouvel avenant afin de permettre la poursuite de la délocalisation de l'atelier RAM de Saint Léger des Vignes sur notre commune.

Monsieur le Maire propose, après avoir sollicité l'avis du conseil municipal, de prolonger l'atelier RAM sur l'ensemble de l'année 2021.

- COMMISSION ÉDUCATION – VIE SCOLAIRE – PETITE ENFANCE :

Mme Boussard demande si une date a été fixée pour cette commission. Elle considère qu'il y a matière à une réunion rapide.

Mme Blond explique que la commission doit être réunie le 7 décembre à 18h00.

- CCAS :

Mme Boussard, vice-présidente du conseil d'administration du CCAS, explique qu'un colis sera distribué aux personnes de plus de 70 ans. Elle précise que les produits ont été achetés chez les commerçants locaux.

M. Fonverne demande le coût d'un colis.

M. le Maire explique que le coût unitaire d'un colis est le même que le repas offert l'an dernier. Le colis étant offert à toutes les personnes de plus de 70 ans, il y aura donc un coût global plus important que pour le traditionnel repas.

Mme Boussard explique que le CCAS se réunira le 9 décembre et qu'il dispose maintenant d'une adresse mel.

- CCSN :

M. Fonverne demande des informations sur l'action des représentants de la commune auprès de la CCSN.

M. Forest dit qu'il poursuit le travail sur la revitalisation, mais qu'il cherche à traiter en parallèle la question de l'assainissement. Afin de rénover, le réseau d'assainissement en même temps que les travaux de surface. Il rappelle que l'étude de revitalisation lancée par l'ancienne municipalité a été payée grâce à des subventions de la région et du département.

M. Fonverne explique que les travaux d'assainissement ont un coût très important et que la commune paie encore pour les travaux d'assainissement des Mouroux.

M. Forest explique que le réseau du bourg est vétuste et rencontre des problèmes réguliers qui amènent des nuisances.

Une discussion s'engage sur l'état des conduites dans le centre bourg et des branchements des riverains.

Monsieur le Maire explique que des réunions sont en cours de programmation pour avancer sur cette question jusque-là non-traitée.

M. Fonverne demande qui va payer pour une réfection des égouts du bourg. Il considère que l'ensemble des Lucenayais n'ont pas à financer cette réfection car seuls les habitants du bourg en

seront bénéficiaires. Il rappelle que certains habitants du bourg profitent du système d'assainissement du bourg sans participer à son financement car ils utilisent l'eau de leur puits.

L'accord se fait sur la nécessité que la commune se positionne dans le cadre du plan de relance.

Pour compléter sa réponse à M. Fonverne, M. Forest explique qu'il est responsable de la commission de budget de la CCSN, il expose rapidement l'état des finances et l'endettement de la CCSN.

- PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS :

Mme Abart demande si les arbres fruitiers du conseil départemental sont arrivés.

Mme Forest explique que 20 arbres sont arrivés pour Decize, il s'agit de scions de 1,20 m issus de la pépinière du lutin à Dornes. Ils seront plantés à partir de mercredi 9 décembre. Ces arbres bénéficieront d'un suivi par la pépinière du lutin.

Mme Capron pointe un manque général d'informations des conseillers.

- SALLE DES ABATTOIRS :

Les difficultés à faire terminer les travaux par les entreprises sont évoqués. Monsieur le Maire expose les nombreuses démarches qu'il a fallu mettre en œuvre pour faire terminer les travaux. Ces interventions ont permis de faire avancer grandement les travaux qui étaient en suspens. À ce jour, il manque encore quelques interventions du maçon notamment sur le branchement de la pompe de refoulement. Par ailleurs, certains travaux ne pourront être terminés puisqu'une entreprise a déposé le bilan.

- BULLETIN MUNICIPAL :

M. Crouzet explique que la commission communication s'est réunie le jeudi 26 novembre pour faire le point sur le bulletin municipal. La plupart des articles sont terminés, mais il est encore possible de faire quelques ajouts. Il invite les conseillers à faire part des éléments qui leur semblent utiles.

Il explique que la situation sanitaire n'a pas permis d'envisager la réunion du comité « Bulletin Municipal ». Il précise que plusieurs conseillers ont déjà participé à la distribution des Lucenay-Info, et que tous les conseillers qui le souhaitent peuvent participer à la distribution du bulletin.

M. Forest explique que la distribution sera l'occasion de distribuer des masques aux Lucenayais et Lucenayaises.

- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Mme Blond explique que la commission Jeunesse s'est réunie pour fixer les principes de fonctionnement du conseil municipal jeune. Cela concernera les mineurs à partir du CM2. Les documents sont en cours de finalisation. Le principe retenu est un conseil municipal désigné suite à un acte de candidatures. Les candidatures seront à remonter d'ici la mi-février.

La séance est levée à 21h15

Le secrétaire,

Le Maire,